

Le panier à roulettes

le panier de légumes bio de Dominique

SAISON 5

Contrat d'engagement mutuel des livraisons 2023.

Contrat entre l'adhérent de l'AMAPépillante et le producteur dénommés ci-dessous :



L'adhérent / Co-panier*	Le producteur
Nom : /	Le panier à roulettes
Prénom : /	Dominique Trichard
Mél : _____ @ _____ /	le Bas Palluau 72650 La Chapelle Saint Aubin
Mél : _____ @ _____	06 72 18 91 51
Téléphone : _____ / _____	Signature du producteur :
Date : / /	
Signature de l'adhérent : / Signature du co-panier : /	

* **Co-panier** : 2 voisins, 2 familles, 2 connaissances... peuvent se partager un abonnement en faisant « co-panier ». A eux d'inventer la vie qui va avec pour ce partager le contenu du panier.

Pour le panier à roulettes, le référent de l'AMAP est Ludovic Mamdy (06 79 78 58 09 et ludovicmamdy@free.fr)

Article 1 : Engagement de l'adhérent

L'adhérent s'engage en son nom à :

- verser une cotisation de 10€ à l'AMAPépillante et à régler d'avance l'achat de légumes correspondant à une part de la production du producteur sur la durée du contrat.
- récupérer (ou faire récupérer) son panier chaque jour, heure et lieu prévu au calendrier . En cas de vacances non incluses au contrat, s'organiser pour qu'une autre personne puisse profiter du panier (promotion de l'AMAP) . En cas de non retrait, aucun remboursement ne sera effectué et les paniers non récupérés seront partagés par / entre les permanents de distribution.
- tenir une permanence de distribution, dans un esprit de coopération, au moins 1 fois par saison.
- participer dans la mesure de ses possibilités au fonctionnement et à l'animation de l'AMAP (accueil et visite de ferme, animations diverses, engagement actif dans l'association, débats, stands sur des foires...).
- reconnaître les aléas de la production (intempéries, ravageurs, ...) et, en tant que consommateur, accepter les risques liés à ces aléas.
- Respecter la charte des AMAP

Article 2 : Engagement du producteur

Le producteur s'engage à :

- Approvisionner les amapiens en légumes, en quantité et qualité suffisantes, et à mener son exploitation dans un esprit de respect de la nature et de l'environnement.
- Être présent aux moments des distributions et à informer les adhérents sur ses savoir-faire, pratiques, contraintes économiques, écologiques, sociales, en référence à la charte de l'Agriculture Paysanne et au Cahier des Charges de l'Agriculture Biologique, au moyen, notamment, d'un bilan de saison et d'une visite de ferme annuels ainsi que de tous autres supports pédagogiques qu'il jugera utile (blog, ? feuille de chou ?, ateliers pédagogiques à la ferme : ex = jardinage, semis, cueillette...).
- Proposer des solutions de compensation partielle à l'AMAP en cas de pertes liées à des intempéries ou la force majeure.

Article 3 : Engagements de l'AMAP

L'AMAPépillante s'engage – au travers de son référent producteur – à :

- respecter la charte des AMAP
- gérer le lieu de rencontre – distribution entre le producteur et les consommateurs et les livraisons.
- nommer un responsable de distribution pour chaque distribution (calendrier).
- organiser d'éventuels ateliers pédagogiques en soutien aux producteurs
- organiser un bilan de saison (fonctionnement, satisfactions, agriculture paysanne, biologique) à l'occasion de l'AG ordinaire
- Assurer la solidarité producteurs – consommateurs afin de faire vivre le lien entre les adhérents et leurs producteurs
- Constituer un Conseil d'Administration pour l'animation, la relation aux producteurs (référents producteurs), la trésorerie, le secrétariat général

Article 4 : Termes et modalités de l'engagement

La distribution pour le présent contrat aura lieu aux jours et lieux suivants :

	<u>Palluau</u>	Centre ville	Rue des frères Renault
Haute saison	mardi 16h-17h	mardi 18h-19h	vendredi 13h30-14h
Basse saison	jeudi 16h-17h	jeudi 18h-19h	jeudi 13h30-14h

Maintenant faites vos choix :

-1-Cochez votre fréquence de distribution pour un panier de légumes :

2 fois par mois 3 fois par mois 4 fois par mois

Le panier est à 13€.

Le paiement se fera au trimestre.

Ce qui donne pour les 2 premières période (T1 et T2):

2 paniers/mois , 6x13€=78€ 3 paniers/mois , 9x13€=117€ 4 paniers/mois , 12x13€=156€

La dernière période est un quadrimestre (T3):

2 paniers/mois , 8x13€=104€ 3 paniers/mois , 12x13€=156€ 4 paniers/mois , 16x13€=208€

-2-Choisissez votre lieu de retrait :

- A la ferme : le bas Palluau La Chapelle Saint Aubin
 En centre ville: La maison du citoyen Le Mans.
 En Z.I.S. : rue des frères Renault Le Mans.

-3- Choisissez ci-dessous vos dates de livraisons :

Pour les lieux de retraits « ~~PALLUAU~~ » et « Centre ville »

T1 – 2023 <i>les mardis</i>												
Mai				Juin				Juillet				
2	9	16	23	30	6	13	20	27	4	11	18	25

T2 – 2023 <i>les mardis</i>												
Août				Septembre				Octobre				
1	8	16*	22	29	5	12	19	26	3	10	17	24
										X**		

*reculé au mercredi 16 août

**pas de distribution ces jours là. Les légumes auront été donné par anticipation au moment de la récolte.

T3 – 2023 <i>les jeudis</i>									2024								
Novembre				Décembre					Janvier			Février					
2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25	1	8	15	22	29
							X**	X**									

**pas de distribution ces jours là. Les légumes auront été donné par anticipation au moment de la récolte.

Pour le lieu de retrait « Rue des frères Renault »

T1 – 2023 <i>les vendredis</i>												
Mai				Juin				Juillet				
5	12	19	26	2	9	16	23	30	7	13*	21	28

*avancé au mercredi

T2 – 2023 <i>les vendredis</i>												
Août				Septembre				Octobre				
4	11	18	25	1	8	15	22	29	6	13	20	27
										X**		

**pas de distribution ces jours là. Les légumes auront été donné par anticipation au moment de la récolte.

T3 – 2023 <i>les jeudis</i>									2024								
Novembre				Décembre					Janvier			Février					
2	9	16	23	30	7	14	21	28*	4	11	18	25	1	8	15	22	29
							X**	X**									

**pas de distribution ces jours là. Les légumes auront été donné par anticipation au moment de la récolte.

-4- Redonnez moi :

- le **contrat** documenté,
- accompagné du **règlement** du 1^{er} trimestre (*chèque à l'ordre de Trichard Dominique*),
- ainsi que **2 ou 3 sacs** pour contenir vos légumes (type sac de supermarché réutilisable).

Voilà, ensuite à moi de le signer et de vous en fournir une copie.

Le panier à roulettes est certifié par 